

**COMMUNICATION**  
**SUR LA LIGNE A GRANDE VITESSE**

**CONSEIL REGIONAL**

1<sup>ère</sup> réunion de 2006

9, 10 et 11 février 2006

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

<p><b>COMMUNICATION SUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE</b></p>
---

Le Conseil régional réuni en séance plénière les 9, 10 et 11 février 2006, au siège de la Région Bretagne ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par la Commission de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Finances ;

Et après avoir délibéré ;

**DECIDE**

- de **DONNER ACTE** au Président du Conseil régional de sa communication sur le projet de ligne à grande vitesse jointe en annexe.

**COMMUNICATION**

Le comité de pilotage du projet LGV Bretagne-Pays de la Loire qui s'est tenu le 30 janvier 2006 a confirmé les très bonnes orientations du dossier aussi bien en termes de calendrier que de pertinence socio-économique du projet.

**1. La décision ministérielle d'approbation des études confirme le tracé et valide les études d'avant-projet sommaire**

La décision ministérielle d'approbation des études a été adoptée par le ministre le 26 janvier 2006. Elle valide l'intégralité du contenu des études d'avant-projet sommaire, arrête le tracé de la ligne et confirme le respect des calendriers de réalisation indiqué par le CIADT de décembre 2003 avec un démarrage des travaux début 2009.

La décision ministérielle confirme en outre la mission de financement confiée à M. De Fenoyl et indique qu'un schéma de financement doit être présenté en juin 2006. La première réunion technique avec les collectivités se tiendra à la fin du mois de février.

**2. Cette phase d'étude finalisée, la phase suivante d'enquête publique peut être engagée dans les plus brefs délais**

L'ensemble des mesures ont été prises pour assurer la réalisation de l'enquête publique dans les meilleures conditions.

Le Préfet de la Sarthe a été nommé Préfet coordonnateur de l'enquête conformément aux dispositions réglementaires. Il saisira officiellement le tribunal administratif de Nantes le 15 février sur la base d'un dossier d'enquête transmis par RFF à la mi-février.

L'enquête publique se déroulera entre le 30 mai et le 13 juillet sur l'ensemble de l'axe.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera transmis au Conseil d'Etat chargé de rendre une décision de déclaration d'utilité publique.

Le calendrier ci-joint présente les principales phases de procédures et études restant à mener avant engagement de travaux en 2009 et mise en service en 2012.

**3. Le dossier d'enquête publique en cours de finalisation confirme les très bons bilans socio-économiques du projet**

Suite à l'évolution des méthodes d'évaluation économique des grands projets d'infrastructure (circulaire du 27 mai 2005), Réseau ferré de France a été amené à reprendre le bilan socio-économique présenté dans le cadre des études d'avant-projet sommaire. La principale évolution porte sur le taux d'actualisation pris en référence pour apprécier la valeur économique d'un projet. Initialement fixé à 8 %, il est maintenant de 4 % afin de mieux prendre en compte dans l'évaluation des investissements certains critères tels que la durée du projet, le développement durable, le risque et la contrainte des finances publiques.

Il ressort des nouveaux calculs effectués sur cette base que, quelque soit les scénarios envisagés (notamment de croissance et de niveau d'investissement technique en matière de signalisation), le taux de rentabilité socio-économique de la LGV Bretagne-Pays de la Loire est élevé. Il varie en effet selon les scénarii examinés entre **6,8 % (scénario bas très pessimiste) et 11,8 % (scénario optimiste) à comparer taux de référence de 4%** .

Ces résultats font du projet Bretagne-Pays de la Loire l'un des premiers projets nationaux en terme de pertinence et de robustesse socio-économique ce qui constitue un atout majeur.

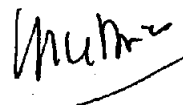
#### **4. La mise en place de dispositif d'anticipation des acquisitions foncières fonctionne bien**

Afin d'anticiper les opérations d'acquisitions foncières indispensables à la réalisation des travaux, les partenaires ont mis en place en 2005 un dispositif d'acquisition préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le fonds d'intervention de 6 M€ constitué pour la période 2005-2007 abondé par les collectivités (à hauteur de 30 % pour la Région Bretagne) a permis d'acquérir à ce jour près de 400 hectares, soit 20 % des emprises nécessaires pour le projet.

Ces excellents résultats confirment la pertinence d'une forte mobilisation régionale sur ce dossier. L'année 2006 constitue une année charnière principalement marquée par l'enquête publique et le dossier de financement sur lesquels cette forte mobilisation sera essentielle.

Le Président du Conseil régional,



Jean-Yves LE DRIAN

# Planning prévisionnel 2006-2009

Phase	2005												2006												2007												2008												2009					
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
APS	[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]					
Enquête Publique	[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]					
Volet foncier	Signature de la convention cadre pour acquisitions préalables												Signature de la convention DUP												Arrêté d'ouverture et enquête publique												[Blacked out]												[Blacked out]					
APD	[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]					
Travaux	[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]												[Blacked out]					